

La **CONFIANCE** au service de la **RELANCE**



Contribution des Commissaires
aux comptes à la relance

DOSSIER DE PRESSE

AVRIL 2021



Les commissaires aux comptes sont depuis plusieurs mois à l'écoute de l'environnement et des parties prenantes de la relance. Ces dernières expriment un besoin fort et partagé de confiance, et d'une capacité à évaluer la santé financière réelle des entreprises.

LES **PROPOSITIONS**
ONT ÉTÉ ÉLABORÉES
EN CO-CONSTRUCTION
AVEC :

Les entreprises et leurs représentants

Le réseau des CCI

Des élus locaux

Des parlementaires

Des réseaux bancaires

La Banque de France

Les présidents des tribunaux de commerce





Yannick Ollivier

Président de la
CNCC, Compagnie
Nationale des
Commissaires aux
comptes



« Il nous paraît capital aujourd'hui d'alerter sur le risque d'une reprise trop lente et fragile, faute d'une visibilité claire des acteurs économiques sur la situation réelle des entreprises. Face à ce risque, il s'agit de nous engager pour contribuer à une relance durable, robuste, et ciblée autour de la sécurisation de l'information financière. C'est aussi dans l'objectif d'optimiser l'efficacité des dispositifs en favorisant un déploiement plus ciblé, plus efficace, et un meilleur suivi de leur utilisation, au service de toutes les parties prenantes. »

Depuis plusieurs mois, nous sommes à l'écoute de l'environnement et des parties prenantes au regard de la relance (Etat, régions, banques, etc.). Toutes expriment un besoin fort et partagé de confiance et de sécurité. Confiance en la capacité des acteurs à évaluer la santé financière réelle des entreprises, permettant de distinguer celles qui disposent d'une capacité de rebond de celles qui, en difficulté, doivent être orientées vers les dispositifs appropriés. Sécurité dans la manière dont sont alloués les financements, publics et privés, dans le cadre des dispositifs de relance, sécurité également dans la manière dont ils sont utilisés.

Forts de leur compétence et de leur indépendance, les commissaires aux comptes ont une capacité singulière à répondre à ce besoin, au bénéfice de l'ensemble des parties prenantes et de l'économie dans son ensemble. Aussi, depuis plusieurs mois, nous travaillons à la meilleure manière - la plus efficace - de contribuer à la dynamique de relance de l'économie et de jouer notre rôle au bon niveau.

Nous avons souhaité prendre le temps d'écouter, de dialoguer. Les propositions que nous formulons aujourd'hui s'inscrivent dans la continuation de ce dialogue et constituent une réponse dont nous savons qu'elle était attendue, et qu'elle sera écoutée.

Nous sommes prêts à jouer notre rôle, et c'est à ce titre que nous avons partagé avec les décideurs politiques et économiques des propositions concrètes et pragmatiques de missions du commissaire aux comptes, établies en lien étroit avec les dispositifs existants. Elles s'appuient sur son expertise et son savoir-faire, pour accroître la sécurité et l'efficacité de la chaîne de financement, et prévenir ainsi le risque majeur d'une reprise trop lente et fragile de notre économie.



Les acteurs de l'économie ont besoin d'une **INFORMATION** la plus **TRANSPARENTE**, **EXHAUSTIVE** et **SÉCURISÉE** possible, au service des processus décisionnels de sortie de crise

« Il est de notre devoir de commissaires aux comptes d'alerter les entreprises sur l'exigence très forte de leur écosystème en termes de transparence et de qualité de l'information financière, indispensables à la prise de décision dans le contexte covid. Nous nous sommes notamment rapprochés de la Banque de France et de réseaux bancaires pour pouvoir sensibiliser au

mieux nos clients sur les éléments d'information essentiels à fournir dans le cadre des process de notation des entreprises. »

Dans cette année exceptionnelle où les bilans présentent des résultats dégradés qui ne détournent pas « l'effet covid-19 », la communication financière revêt une importance-clé pour éclairer les lecteurs des comptes sur la réalité de l'état de santé des entreprises. En effet les comptes 2020 seront difficilement exploitables et nécessiteront une analyse approfondie.

Par ailleurs, dans un contexte économique marqué par un manque de visibilité criant, les parties prenantes ont besoin de disposer dès maintenant d'une information sécurisée et actualisée, mais aussi d'éléments prévisionnels et d'analyse des risques.

Ce besoin d'une information transparente, sécurisée et la plus exhaustive possible, est d'autant plus nécessaire pour orienter efficacement les financements indispensables à la dynamique de relance, et de manière plus générale pour orienter la prise de décision des acteurs économiques.

Parce que la transparence et la confiance sont les meilleurs carburants de notre économie **les commissaires aux comptes peuvent contribuer à réduire le niveau d'incertitude et ainsi soutenir la dynamique de relance**, en jouant leur rôle de garant de la sincérité des informations communiquées par les entreprises.



OBJECTIVER LA SANTÉ FINANCIÈRE des entreprises pour orienter et rassurer

Si la relance de l'économie sera nécessairement synonyme de « déperfusion » des entreprises, cette dernière ne pourra pas s'opérer aveuglément. Pour que des entreprises ne soient pas précipitées au moment de la reprise dans des difficultés qui avaient jusqu'alors été évitées, tout en faisant en sorte de rationaliser l'emploi des fonds alloués, elle devra être adaptée à chaque situation.

Pour permettre aux entreprises de sécuriser le maintien de leurs financements ou leur accès à de nouveaux financements, pour aider les institutions publiques et les acteurs bancaires et financiers à sécuriser l'allocation des fonds qui porteront la relance tout en limitant le risque qu'ils soient alloués à fonds perdus à des entreprises présentant un risque majeur de défaillance ou dont le projet n'est pas au service d'une croissance durable, la CNCC propose que les commissaires aux comptes puissent fournir des éléments d'assurance sur les données communiquées par les entreprises.

Concrètement, la CNCC propose la mobilisation des commissaires aux comptes pour **éclairer les parties prenantes sur la santé financière des entreprises autour de 2 axes :**

« DEVOIR DE PRÉVENTION »

L'entité subit de telles difficultés qu'elle est considérée comme présentant des risques quant à sa viabilité, de sorte qu'elle nécessite d'être dirigée vers les dispositifs appropriés.

L'objectif est alors d'éviter d'une part une utilisation inutile des fonds publics et d'autre part des effets collatéraux sur d'autres entreprises, pouvant notamment entraîner à terme des faillites en cascade.

« RELATION DE CONFIANCE »

L'entité a besoin d'éléments de nature à rassurer ses partenaires, comme des attestations, afin de conserver leur confiance.

L'objectif est de rassurer l'écosystème de l'entité dans le contexte de crise en lui délivrant des attestations (basées sur des informations portant sur la situation financière de l'entreprise ou ses données prévisionnelles) afin de conforter ou restaurer la confiance des partenaires.



FLÉCHER ET SÉCURISER

les dispositifs : le commissaire aux comptes, acteur de la réussite de la dynamique de relance

Les commissaires aux comptes sont mobilisés pour contribuer à ce que la reprise se fasse de façon suffisamment rapide, durable et robuste, en soutien des trois objectifs clés du plan de relance gouvernemental.

Plan de relance = 100 milliards d'euros

- 30 Mds pour l'écologie et la transition énergétique
- 34 Mds pour la compétitivité des entreprises
- 36 Mds pour la cohésion des territoires

PLUS DE 120 DISPOSITIFS

- Subventions
- Prêts
- Prises de participations
- Garanties
- Exonérations d'impôts
- Financements de déficits
- Remboursements de charges d'exploitation
- Autres

SÉCURISATION DES FINANCEMENTS ET RENFORCEMENT DES FONDS PROPRES DES ENTREPRISES

→ Accompagnement des dispositifs dont l'objectif consiste à assurer la survie de certaines entités en particulier dans les secteurs très touchés par la crise : culture, tourisme, savoirs faire ...

Le risque porte sur l'abondement de financements à des entités qui d'ores et déjà sont condamnées

RELANCE AUTOUR DES TERRITOIRES

→ Accompagnement des dispositifs dont l'objectif est de renforcer les fonds propres des entreprises à potentiel, majoritairement des PE et PME.

Les risques portent sur un mauvais ciblage des entreprises bénéficiaires, trop fragiles, ou sur le financement de projets qui ne serviront pas la croissance.

FINANCEMENT DE L'INNOVATION

→ Accompagnement des dispositifs de financement et de subvention des investissements qui s'inscrivent dans l'avenir, pour l'essentiel le numérique, l'écologie, la transition énergétique, etc.

Le risque porte sur le choix d'entreprises incapables de porter ces investissements, ou que ces investissements n'entrent pas vraiment dans la cible.



Si la réussite du plan de relance repose en particulier sur les pouvoirs publics, les acteurs bancaires et financiers et les entreprises elles-mêmes sous toutes leurs formes, il est à noter qu'**une part importante de l'efficacité des dispositifs tiendra à la qualité des informations permettant de flécher de manière pertinente l'octroi des financements.**

La qualité des données communiquées par les candidats à l'obtention des différents dispositifs, est essentielle notamment pour :

LES POUVOIRS PUBLICS

qui à la fois, déterminent les orientations visées par les dispositifs et apportent des garanties aux financements. Ils doivent pouvoir s'appuyer sur des données fiables pour veiller à ce que :

- les dispositifs atteignent les objectifs visés ;
- les garanties accordées n'engendrent, pas à l'avenir, des pertes disproportionnées.

LES BANQUES

qui accordent les financements. Elles doivent pouvoir s'assurer que ces financements bénéficient à des entreprises capables de les rembourser. Cela suppose une situation financière saine durablement, des projets dont la soutenabilité et le retour sur investissement permettront le remboursement de la dette et de ses intérêts ;

LES ENTREPRISES

qui souhaitent, pour se développer, bénéficier de ces dispositifs. Elles doivent veiller à :

- rassurer les financeurs sur la conformité de leurs projets à financer avec les objectifs visés par les dispositifs ;
- communiquer des assurances sur leur situation financière et la rigueur de leur gestion dans un contexte où la part des endettements augmente significativement et où les perspectives macro-économiques restent incertaines.

ACTEURS	ENJEUX	BESOINS
Pouvoirs publics : ETAT ET RÉGIONS	Atteindre les objectifs ciblés par les politiques publiques Eviter trop de pertes sur les financements	Sécurisation des accès aux dispositifs (respect des critères) Obtention d'éléments fiables sur la situation financière
Financeurs : BANQUES, ASSURANCES, FONDS D'INVESTISSEMENT	Retour sur financements et investissements	Obtention d'éléments fiables sur la situation financière en amont et en aval de l'octroi de financements
ENTITÉS bénéficiaires	Accéder aux dispositifs (conformité du projet aux critères, solvabilité de l'entité...)	Assurances sur la conformité du projet aux dispositifs Assurances sur la situation financière et pratiques les commerciales



En s'appuyant sur leur statut de tiers de confiance, garantissant indépendance et objectivité, les commissaires aux comptes peuvent, en fonction des attentes de leurs clients ou des parties prenantes (Etat, régions, banques, fournisseurs...) s'appuyer sur des données chiffrées historiques et prévisionnelles pour contribuer à sécuriser les financements et participer ainsi à l'efficacité des dispositifs.

Dans cette perspective la CNCC a partagé avec les décideurs politiques et économiques des propositions concrètes et pragmatiques, établies en lien étroit avec les dispositifs existants, de missions ad hoc du commissaire aux comptes, s'appuyant sur son expertise et son savoir-faire, pour accroître la sécurité et l'efficacité de la chaîne de financement :

- en vérifiant, la conformité des candidatures à projets /demandes d'octroi de financements, aux critères définis pour chacun des dispositifs prévus dans le cadre des politiques publiques ;
- en apportant des éléments d'analyse sur la santé financière du candidat au dispositif au regard des données historiques et prévisionnelles ;
- en contrôlant, a posteriori, l'utilisation de ces dispositifs conformément aux engagements pris par les bénéficiaires ;
- en assurant une surveillance de la recouvrabilité des prêts, avances, garanties et investissements en fonds propres.

La contribution des commissaires aux comptes pourrait prendre la forme d'attestations ou de rapports d'audit au service des besoins identifiés :

ATTESTATION DE SINCÉRITÉ DES ÉLÉMENTS DÉCLARATIFS

des éléments déclaratifs figurant dans les demandes de financement dont certains portent sur le respect des critères qui conditionnent la réception des fonds ;

ATTESTATION ET RAPPORTS PORTANT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ENTREPRISE

candidate à l'obtention du financement, et sur sa situation régulière au regard des organismes de recouvrement de taxes et de cotisations ;

ATTESTATION DE CONFORMITÉ DE L'UTILISATION FAITE DU FINANCEMENT

de l'utilisation faite du financement à l'objet pour lequel il a été versé, établie après son obtention ;

ATTESTATION ANNUELLE DE LA QUALITÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

d'un emprunteur au regard de sa capacité à effectuer ses remboursements.

La nature et l'étendue de ces attestations seront à adapter en fonction de l'existence ou non d'une mission de certification par le commissaire aux comptes dans les entreprises bénéficiaires des dispositifs.

La CNCC représente près de 12 000 commissaires aux comptes français, qui certifient les comptes de plus 240 000 entités chaque année.

LA MISSION DE CERTIFICATION, un outil essentiel

Au-delà des attestations et rapports d'audit, la mission de certification est un outil essentiel pour les entités qui en bénéficient, dans la mesure où elle est de nature à apporter de la sécurité et des alertes en cas de difficultés. La mission de certification exprimerait en particulier toute sa valeur ajoutée et son utilité dans les entités ayant accès à des dispositifs de relance significatifs, structurants et à échéance longue, comme ceux portant sur les prêts participatifs et les obligations.



ENJEUX DE LA RELANCE / BESOINS DES ACTEURS / CONTRIBUTIONS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	ÉTAT ET RÉGIONS	BANQUES	ENTREPRISES
Enjeux :	<p>ENJEUX</p> <ul style="list-style-type: none"> → Efficacité des dispositifs du plan de relance à atteindre leur cible <hr/> <ul style="list-style-type: none"> → Limiter les pertes financières résultant du non remboursement des prêts, garanties, prise de participation... <p>MOYENS</p> <ul style="list-style-type: none"> → S'attacher à la conformité des dispositifs octroyés avec les objectifs (entité et objet du financement) recherchés <hr/> <ul style="list-style-type: none"> → Prêter/investir dans des entreprises viables et porteuses d'avenir 	<p>ENJEUX</p> <ul style="list-style-type: none"> → Apprécier justement le risque crédit des entreprises : <ul style="list-style-type: none"> • Accorder des crédits à des entreprises pérennes et rentables • Evaluer correctement le coût du risque • Attribuer des taux préférentiels à juste titre (exemple financements verts) • Attribuer des financements adaptés à la situation de l'entreprise (renforcement fonds propres, financements de fonds de roulement ...) <p>MOYENS</p> <ul style="list-style-type: none"> → Disposer d'informations fiables sur la situation financière de l'entreprise <hr/> <ul style="list-style-type: none"> → Disposer d'informations fiables sur l'utilisation des fonds reçus 	<p>ENJEUX</p> <ul style="list-style-type: none"> → Accéder aux dispositifs du plan de relance comportant des conditions avantageuses : subventions, garanties, financements préférentiels <hr/> <ul style="list-style-type: none"> → Obtenir d'autres financements (n'entrant pas dans le plan de relance), devenus plus difficilement accessibles du fait des niveaux d'endettement des entreprises et des incertitudes qui pèsent sur leur activité <hr/> <ul style="list-style-type: none"> → Assurer la poursuite, voire développer, les relations commerciales avec les partenaires
Le CAC peut apporter une assurance :	<ul style="list-style-type: none"> → A priori, lors de la demande d'accès aux dispositifs : <ul style="list-style-type: none"> • En vérifiant la conformité des demandes aux critères prévus par les dispositifs (secteur d'activité, taille, ...) • En analysant la situation du bénéficiaire : situation financière et sectorielle (solidité financière et positionnement sectoriel) <hr/> <ul style="list-style-type: none"> → A posteriori : <ul style="list-style-type: none"> • En vérifiant l'affectation des fonds reçus • En analysant (selon la nature du dispositif) la recouvrabilité des prêts, de la valeur des participations, des risques d'appel de garantie (PGE, prêts participatifs, fonds d'investissement publics ...) 	<ul style="list-style-type: none"> → Lors de l'instruction de la demande de crédit (au regard de l'opacité actuelle des comptes et des incertitudes sur l'avenir) : <ul style="list-style-type: none"> • En fiabilisant les informations sur la situation financière de l'entreprise et sur son projet à financer <hr/> <ul style="list-style-type: none"> → A posteriori : <ul style="list-style-type: none"> • En vérifiant l'utilisation des fonds en conformité avec les engagements pris par les bénéficiaires • En réalisant une surveillance de la santé financière de l'entreprise notamment sur sa capacité à honorer ses engagements 	<ul style="list-style-type: none"> → A destination des financeurs : <ul style="list-style-type: none"> • Cf. colonne « banques » ci-contre. <hr/> <ul style="list-style-type: none"> → A destination des partenaires de l'entreprise : <ul style="list-style-type: none"> • En fiabilisant les informations sur la situation financière de l'entreprise et ses perspectives d'avenir

La **CONFIANCE**
au service de
la **RELANCE**



Contribution
des Commissaires
aux comptes
à la relance

AVRIL 2021